



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 53249

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales sur la recommandation du Défenseur des droits concernant la répartition des missions de chacun des professionnels intervenant auprès de la famille. Selon le Défenseur des droits, il est nécessaire qu'il soit procédé à une clarification et une précision au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des décisions de justice, des rôles de chacun des dits professionnels. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui exposer les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour ce faire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53249

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3124

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)